



Commune de
WITTISHEIM

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 AVRIL 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 28 avril 2026 à 20h en Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale en date du 24 avril 2026 et mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :
19

Présents :
18

Absents excusés :
1

Pouvoirs :
1

Absents non excusés :
0

Conseillers municipaux présents :

- ANGST Baptiste
- BARONDEAU Huguette
- DA COSTA Manuel
- FAHRNER Sandrine
- HATSCH Vincent
- JAEGLI Laurianne (*arrivée à 19h11 au point 3*)
- JASIC Mahir
- KNOBLOCH Christophe
- KUHLMANN Chloé
- LOOS Clothilde
- LOPEZ Jannick
- ORIHUELA Jules
- ROMILLY Aude
- ROSENZWEY Arnaud
- ROSENZWEY URBANEK Léa
- SEYLLER Yolande
- SIMLER Nicolas
- WITWICKI Thierry

Absents excusés :

- CHAMBAS Jean-Marc - Procuration : JASIC Mahir

NUMERO DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
1	ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du PV du 7 avril 2026	Adopté à l'UNANIMITE
2	FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Désignation d'un secrétaire de séance	Adopté à l'UNANIMITE
3	FINANCES : Approbation du compte de gestion 2025	Adopté à l'UNANIMITE
4	FINANCES : Affectation du résultat 2026	Adopté à l'UNANIMITE
5	FINANCES : Subventions de fonctionnement aux associations locales 2026	Adopté à l'UNANIMITE
6	FINANCES : Subventions aux associations d'utilité publique	Adopté à l'UNANIMITE
7	FINANCES : Prise en charge des cotisations des sapeurs-pompiers actifs	Adopté à l'UNANIMITE
8	FINANCES : Subvention d'équipement – Musique Espérance	Adopté à l'UNANIMITE
9	FINANCES : Dépenses à imputer au c/6232 « Fêtes et cérémonies »	Adopté à l'UNANIMITE
10	FINANCES : Vote du taux des taxes locales	Adopté à l'UNANIMITE
11	FINANCES : Approbation du budget primitif 2026	Adopté à l'UNANIMITE
12	FINANCES : M57 – Fongibilité des crédits - Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits	Adopté à l'UNANIMITE
13	URBANISME : Désignation d'un membre du conseil municipal dans le cadre de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme	Adopté à l'UNANIMITE
14	DECISIONS DU MAIRE	PREND ACTE

1. ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du PV du 7 avril 2026

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 avril 2026 a été adressé à l'ensemble des conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'UNANIMITE.

2. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de la séance, le conseil municipal nomme Mme Huguette BARONDEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

Adopté à l'UNANIMITE.

3. FINANCES - Approbation du Compte de gestion 2025

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Arrivée de Mme Laurianne JEAGLI à 19h11.

Pour rappel, résultats du compte administratif, voté lors de la séance du 19 février 2026 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 COMMUNE DE WITTISHEIM

Section de fonctionnement

Recettes	1 586 568.12
Dépenses	1 327 948.50
Résultat année	258 619.62
Excédent de fonctionnement reporté de 2024 - 002	350 677.35
Résultat de clôture 2025	609 296.97

Section d'investissement

Recettes	1 963 670.14
Dépenses	1 800 993.31
Résultat année	162 676.83
Déficit d'investissement reporté de 2024 - 001	-543 301.43
Résultat de clôture 2025	-380 624.60

Solde global

Résultat de fonctionnement cumulé :	609 296.97
Résultat d'investissement cumulé :	-380 624.60
Résultat global (1) :	228 672.37

Extrait du compte de gestion 2025 rédigé par le comptable public :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

54700 - WITTISHEIM

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
Investissement	-543 301,43		162 676,83		-380 624,60
Fonctionnement	893 978,78	543 301,43	258 619,62		609 296,97
TOTAL I	350 677,35	543 301,43	421 296,45		228 672,37
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	350 677,35	543 301,43	421 296,45		228 672,37

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 du budget principal de la commune, Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2025, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- DE DECLARER que le compte de gestion du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2025 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4. FINANCES - Affectation du résultat 2025

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Vu le Compte administratif 2025 de la Commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- D'AFFECTER le résultat comme suit, dans le budget primitif 2026 :

Déficit d'investissement reporté (c/001 – Dépense d'investissement)
= 380 624.60 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068 – Recette d'investissement)
= 380 624.60 €

Excédent de fonctionnement reporté (c/002 – Recette de fonctionnement)
= excédent de fonctionnement 2025 – déficit d'investissement 2025
= 228 672.37 €

5. FINANCES - Subventions de fonctionnement aux associations locales 2026

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

La commune verse annuellement différentes subventions de fonctionnement aux associations pour :

- L'organisation de manifestations : 50 € - délibération n°8.2 du 22/12/2020
- L'organisation de vins d'honneur : 100 € - délibération n°4 du 09/02/2021

- Subvention de fonctionnement : 100 € de part fixe + 2 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans – délibération n° 9a du 31/05/2022

Les critères de versement et d'éligibilité des subventions de fonctionnement aux associations ont été fixés par délibérations n° 9a du 31/05/2022 et 6.4 du 11/04/2024 et sont les suivants :

- Associations ayant leur siège à Wittisheim ;
- 100 € de part fixe + 2 €/membre de plus de 16 ans + 5 €/membre de moins de 16 ans
- La demande de subvention ne sera recevable qu'à condition que l'association ait invité un représentant de la commune lors de son assemblée générale annuelle;
- Le montant de la subvention de fonctionnement est plafonné à 500 €.

Versée exclusivement aux associations qui organisent :

- Des activités sportives, artistiques, culturelles ou de loisirs régulières et ouvertes à tous dans la commune de Wittisheim ;
- Des activités régulières en faveur de certaines catégories de personnes (séniors, ...) afin de favoriser le lien social et lutter contre l'isolement ;
- Et/ou des manifestations ou évènements ouverts à tous dans la commune de Wittisheim

Considérant les demandes de subventions réceptionnées à ce jour pour le fonctionnement 2026 et les manifestations 2025,

Considérant la demande de l'association Craquette du Ried, dont le siège est à Hilsenheim et qui réalise depuis de nombreuses années des activités régulières et permanentes et participe activement aux manifestations sur la commune de Wittisheim,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE (ne prennent pas part au vote : Baptiste ANGST, Léa ROSENZWEY-URBANEK, Huguette BARONDEAU, Manuel DA COSTA, Clothilde LOOS), DECIDE :

- **LE VERSEMENT des subventions suivantes aux associations locales :**

Associations	Membres			S/Total2	Part fixe	Manifestations		Total
	< 16 ans (= 5€)	S/total	> 16 ans (=2€)			Manif	Manifestations 2025 subventionnables	
CLUB DE L'AMITIE	0	0.00 €	169	338.00 €	100 €	0 €	Pas de manifestation en 2025	438.00 €
LIVELY	0	0.00 €	40	80.00 €	100 €	50 €	1. Ginguette - 27/09/25	230.00 €
VOLLEY CLUB	0	0.00 €	30	60.00 €	100 €	100 €	1. Tournoi extérieur - juin 25 2. Tournoi intérieur - novembre 25	260.00 €
DONNEURS DE SANG	0	0.00 €	13	26.00 €	100 €	150 €	3 collectes de sang en 2025	276.00 €
CRAQUETTE DU RIED	49	245.00 €	91	182.00 €	100 €	0 €	Pas de manifestation en 2025 Subv plafonnée à 500 €	500.00 €
COCO JUMBO	18	90.00 €	40	80.00 €	100 €	0 €	Pas de manifestation en 2025	270.00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	8	40.00 €	44	88.00 €	100 €	150 €	1. Loto (septembre 25) 2. 14 juillet 3. 11 novembre	378.00 €
EMOTIONS COULEURS	0	0.00 €	16	32.00 €	100 €	50 €	1. Exposition - octobre 2025	182.00 €
VIES ET NATURE	1	5.00 €	48	96.00 €	100 €	50 €	1. Chantier CSA - janvier 2025	251.00 €
AGF	0	0.00 €	59	118.00 €	100 €	150 €	1. 23 avril conférence "flore intestinale" 2. 18 juin conférence "huiles essentielles"	368.00 €
LES FOULEES DU SOURIRE	0	0.00 €	10	20.00 €	100 €	0 €	Pas de manifestation en 2025	120.00 €
MUSIQUE ESPERANCE	0	0.00 €	15	30.00 €	100 €	50 €	1. Fête de la musique - 05/07/25	180.00 €
ACTI WITTI PARENTS	0	0.00 €	17	34.00 €	100 €	100 €	1. Boom d'halloween - 31/10/2025 2. Bourse - avril 2025	234.00 €
AAPW	0	0.00 €	24	48.00 €	100 €	150 €	1. Marché aux puces - juin 2025 2. Pêche intersociété - mai 2025 3. Pêches dominicales (mars - avril 2025)	298.00 €
								3 985.00 €

- DE PRECISER que le versement de la subvention de fonctionnement à l'association « Coco Jumbo » ne sera effectif qu'après la réalisation de leur manifestation « Afterwork » à l'automne, pour correspondre aux critères d'éligibilité ;
- D'APPROUVER le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Craquettes du Ried » au titre des activités réalisées sur la commune de Wittisheim en 2025 ;
- D'INSCRIRE les montants au BP 2026.

6. FINANCES - Subventions aux associations d'utilité publique 2026

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Considérant les demandes de subventions réceptionnées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- LE VERSEMENT d'une subvention d'un montant de 50 € au titre de l'année 2026, à 10 associations d'utilité publiques. Sont concernées les associations suivantes, dont la demande a été réceptionnée en Mairie :
 - Médecins sans frontière
 - Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne
 - Souvenir Français – Comité du Grand Ried
 - Pompiers humanitaires
 - Fondation de France

- Chiens guides de l'Est
- Association Régionale d'aide aux handicapés moteurs
- Téléthon
- D'AUTORISER le Maire à verser cette subvention à 2 associations supplémentaires qui en formuleraient la demande.
- D'INSCRIRE les montants au BP 2026.

7. FINANCES - Prise en charge des cotisations des sapeurs-pompiers actifs

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Le montant des Cotisations de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour les membres actifs comprend:

- L'adhésion à l'UDSP 67 – Union départementale des Sapeurs-Pompiers
- L'adhésion au GIRACAL – Groupement Interrégional des Unions de Sapeurs-Pompiers d'Alsace – Champagne-Ardenne et Lorraine
- L'adhésion à la FNSPF – Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France
- L'adhésion au contrat groupe MNSPF – Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

Le montant pour 2026 s'élève à 55 € x 10 actifs soit 550 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE (M. Baptiste ANGST ne prend pas part au vote), DECIDE :

- DE VERSER une subvention de 550 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la prise en charge des cotisations UDSP67, GIRACAL, FNSPF et MNSPF au titre de l'année 2026;
- D'INSCRIRE les montants au BP 2026.

8. FINANCES - Subvention d'équipement – Musique Espérance

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Huguette BARONDEAU

La société de musique Espérance a déposé une demande de subvention d'investissement pour l'acquisition d'une rallonge électrique pour ses activités (concerts, etc.), pour un montant de 106.22 € HT.

VU la délibération n°12 du 08/12/2021 fixant les critères des subventions d'équipement versées par la commune aux associations locales : prise en charge de 50% des dépenses subventionnables, avec un montant plafond de subvention de 1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- D'APPROUVER le versement d'une subvention d'équipement de 53.11 € à la société de musique Espérance, pour l'acquisition d'une rallonge électrique ;
- D'INSCRIRE les montants au BP 2026.

9. FINANCES - Dépenses à imputer au C/6232 « fêtes et cérémonies »

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

La nature de l'article comptable 6232 relatif aux dépenses « Fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité. Il est donc recommandé au conseil municipal de procéder chaque année à l'adoption d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur ce compte.

Vu l'article D1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2007-450 du 25 mars 2017 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le Comptable pour le paiement des mandats de dépenses,
Vu l'instruction comptable M14
Vu l'instruction codificatrice 07-24MO du 30 mars 2007,

Considérant que la nature 6232 relative aux dépenses (Fêtes et cérémonies) revêt un caractère imprécis du fait de la grande diversité des dépenses que génère cette activité.

Considérant que la Chambre Régionales des Comptes d'Aquitaine et de Poitou Charentes recommande aux collectivités locales de procéder à l'adoption par le conseil municipal d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte C/6232 Fêtes et cérémonies.

Il est proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations municipales, tels que, par exemple, les décorations de Noël, jouets, friandises pour enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations, manifestations culturelles ou sportives...,
- les buffet, boissons,
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, grands anniversaires, départs à la retraite, mutations, réussite au brevet des collèges, récompenses sportives et culturelles,
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles,
- les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations,
- les frais de restauration des représentants municipaux (élus et employés accompagnés le cas échéant de personnalités extérieures), lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres et manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **ACCEPTÉ ET AUTORISÉ les engagements de dépenses au C/6232-fêtes et cérémonies tels que présentés ci-dessus et dans**

10. FINANCES - Dépenses à imputer au C/6232 « fêtes et cérémonies »

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

Par délibération n°9 du 08/04/2025, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des impôts à :

- Taxe d'Habitation – TH : 15.45 %
Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.
- Taxe Foncière sur les Propriété Bâties – TFPB : 25,65 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties – TFPB : 47,92 %
- Cotisation Foncière des Entreprises – CFE : 19,23 %

Le produit estimé pour 2026 à taux constants s'élève à 736 292 € (725 030 € en 2025).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- DE MAINTENIR les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025, soit :
 - TH : 15.45 %
 - TFB : 25.65 %
 - TFPNB : 47.92 %
 - CFE : 19.23 %

11. FINANCES - Approbation du budget primitif 2026

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

La nature de l'article comptable 6232 relatif aux dépenses « Fêtes et cérémonies » revêt un caractère imprécis du

Les sections fonctionnement et investissement du BP 2026 sont commentés en séance, sur la base des documents envoyés aux conseillers en préparation de la réunion.

COMMUNE DE WITTISHEIM
BP 2026

VUE D'ENSEMBLE DU FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	539 556,00	360 105,02	179 450,98	66	490 100,00		490 100,00	-9,2
60 - Achats et variation des stocks	198 350,00	132 809,04	65 740,96	66	182 900,00		182 900,00	-7,8
61 - Services extérieurs	159 596,00	85 549,71	74 046,29	53	139 000,00		139 000,00	-12,9
62 - Autres services extérieurs	168 610,00	129 830,27	38 779,73	77	155 200,00		155 200,00	-8,0
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	13 000,00	12 116,00	884,00	93	13 000,00		13 000,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	636 990,00	605 208,07	31 781,93	95	708 000,00		708 000,00	11,1
62 - Autres services extérieurs	28 000,00	15 421,53	10 578,47	55	10 800,00		10 800,00	-58,5
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	11 100,00	13 057,38	-1 957,38	117	14 000,00		14 000,00	26,1
64 - Charges de personnel	599 890,00	576 729,18	23 160,82	96	683 200,00		683 200,00	13,9
014 - Atténuations de produits	135 432,00	135 432,00	0,00	100	148 428,00		148 428,00	9,6
65 - Autres charges de gestion courante	200 000,00	191 851,86	8 148,14	95	207 800,00		207 800,00	3,9
66 - Charges financières	23 800,00	22 210,07	1 589,93	93	28 999,02		28 999,02	21,8
67 - Charges spécifiques	3 000,00	1 098,45	1 901,55	36	2 000,00		2 000,00	-33,3
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	20 000,00	12 043,03	7 956,97	60	20 000,00		20 000,00	0,0
Total dépenses réelles	1 558 778,00	1 327 948,50	230 829,50	85	1 605 327,02		1 605 327,02	3,0
Total dépenses d'ordre	164 526,00		164 526,00	0	11 997,35		11 997,35	-92,7
Total dépenses de fonctionnement	1 723 304,00	1 327 948,50	395 355,50	77	1 617 324,37		1 617 324,37	-6,1

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	68 623,65	100 908,29	-32 284,64	147	78 450,00		78 450,00	14,3
73 - Impôts et taxes	40 363,00	73 777,71	-33 414,71	182	70 465,00		70 465,00	74,6
731 - Impositions directes	950 068,00	964 359,00	-14 291,00	101	842 129,00		842 129,00	-11,4
74 - Dotations et participations	267 412,00	371 138,69	-103 726,69	138	356 408,00		356 408,00	33,3
75 - Autres produits de gestion courante	43 160,00	61 473,63	-18 313,63	142	35 600,00		35 600,00	-17,5
77 - Produits spécifiques		89,89	-89,89	0	600,00		600,00	0,0
013 - Atténuations de charges	3 000,00	14 820,91	-11 820,91	494	5 000,00		5 000,00	66,7
002 - Excédent de fonctionnement reporté	350 677,35	350 677,35	0,00	100	228 672,37		228 672,37	-34,8
Total recettes réelles	1 723 304,00	1 937 245,47	-213 941,47	112	1 617 324,37		1 617 324,37	-6,1
Total recettes de fonctionnement	1 723 304,00	1 937 245,47	-213 941,47	112	1 617 324,37		1 617 324,37	-6,1

VUE D'ENSEMBLE DE L'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Déficit d'investissement reporté	543 301,43	543 301,43	0,00	100	380 624,60		380 624,60	-29,9
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00		2 000,00	0	2 000,00		2 000,00	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	110 000,00	109 433,40	566,60	99	209 793,53		209 793,53	90,7
20 - Immobilisations incorporelles	126 000,00	96 591,66	29 408,34	76	148 300,00		148 300,00	17,7
204 - Subventions d'équipement versées	2 000,00	41,62	1 958,38	2	9 300,00		9 300,00	385,0
21 - Immobilisations corporelles	1 717 100,00	1 509 901,69	207 198,31	87	587 249,82		587 249,82	-65,6
23 - Immobilisations en cours	35 000,00		35 000,00	0				-100,0
45 - Comptabilité distincte rattachée		85 024,94	-85 024,94	0				
Total dépenses réelles hors opérations	2 535 401,43	2 344 294,74	191 106,69	92	1 337 267,95		1 337 267,95	-47,3
1326 - Travaux rue de Hilsenheim - ss mandat	282 000,00		282 000,00	0	25 300,00		25 300,00	-91,0
Total dépenses opérations d'invest.	282 000,00		282 000,00	0	25 300,00		25 300,00	-91,0
Total dépenses d'ordre	10 200,00		10 200,00	0	64 200,00		64 200,00	529,4
Total dépenses d'investissement	2 827 601,43	2 344 294,74	483 306,69	82	1 426 767,95		1 426 767,95	-49,6

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2025				Budget Primitif 2026			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves	660 301,43	806 723,06	-146 421,65	122	585 624,60		585 624,60	-11,3
13 - Subventions d'investissement reçues	831 410,57	631 405,13	300 005,44	83	543 287,00		543 287,00	-34,7
16 - Emprunts et dettes assimilés	879 163,43	660 000,00	329 163,43	62				-100,0
45 - Comptabilité distincte rattachée		75 541,93	-75 541,93	0				
Total recettes réelles hors opérations	2 370 875,43	1 963 670,14	407 205,29	82	1 128 911,60		1 128 911,60	-52,4
1326 - Travaux rue de Hilsenheim - ss mandat	282 000,00		282 000,00	0	221 659,00		221 659,00	-21,4
Total recettes opérations d'invest.	282 000,00		282 000,00	0	221 659,00		221 659,00	-21,4
Total recettes d'ordre	174 726,00		174 726,00	0	76 197,35		76 197,35	-56,4
Total recettes d'investissement	2 827 601,43	1 963 670,14	863 931,29	69	1 426 767,95		1 426 767,95	-49,6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **DE VALIDER le programme d'investissement 2026 ;**
- **DE CONFIRMER la modalité de vote au Chapitre du BP 2026 de la Commune ;**
- **D'APPROUVER le BP 2026 de la commune pour les montants suivants :**
 - Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 617 324.37 €
 - Dépenses et recettes d'investissement : 1 426 767.95 €

12. FINANCES - M57 – Fongibilité des crédits - Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits

Rapporteur : L'adjoite au Maire, Aude ROMILLY

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun. Cette décision doit également être notifiée au comptable. L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, DECIDE :

- **D'AUTORISER le Maire, pour l'exercice 2026, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;**
- **D'AUTORISER le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire de Sélestat pour mise en œuvre.**

13. URBANISME - Désignation d'un membre du conseil municipal dans le cadre de l'article L.422-7 du code de l'urbanisme

Rapporteur : L'adjointe au Maire, Aude ROMILLY

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision » ;

CONSIDERANT le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme n°PC 067 547 21 R0012 M01 déposée le 15/04/2026, pour laquelle le Maire est considéré comme intéressé au projet, du fait de sa parenté avec les demandeurs,

Monsieur le Maire quitte la séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE (M. le Maire ne prend pas part au vote), DECIDE :

- **DE DESIGNER Mme Aude ROMILLY pour signer tout document relatif à la demande n° PC 067 547 21 R0012 M01 et prendre la décision relative à ladite autorisation d'urbanisme.**

14. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Constitution des commissions

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

14.1 - La Commission de Contrôle des Listes Électorales

Elle s'assure de la régularité de la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables des électeurs.

Composition : 3 membres titulaires et 3 suppléants

- 2 conseillers municipaux : M. Arnaud ROSENZWEY, Mme Chloé KUHLMANN ;
- 2 délégués de l'Administration : Mme Estelle SOLAREK ; M. Florian LOOS ;
- 2 délégués du tribunal judiciaire : Mme Agathe DA COSTA ; M. Fabrice GISSELBRECHT

14.2 - La Commission Communale des Impôts Directs

Elle donne son avis sur les évaluations foncières (locaux d'habitation, terrains) réalisées par les finances publiques.

Composition :

- Le Maire (Président) ;
- 8 titulaires et 8 suppléants désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques parmi une liste de 32 propriétaires fonciers de la commune :

Nom	Prénom	Date de naissance
BARONDEAU	Huguette	25/11/1955
CHAMBAS	Jean-Marc	18/03/1951
DA COSTA	Manuel	18/02/1971
FAHRNER	Sandrine	18/07/1984
HATSCH	Vincent	10/02/1989
JAegli	Lauriane	05/11/1993
JASIC	Mahir	28/02/1986
KNOBLOCH	Christophe	17/05/1974
KUHLMANN	Chloé	08/02/1985
LOOS	Clothilde	31/12/1971
LOPEZ	Jannick	09/10/1980
ORIHUELA	Jules	09/12/1968
ROMILLY	Aude	02/12/1977
ROSENZWEY	Arnaud	30/08/1987
SEYLLER	Yolande	06/01/1968
SIMLER	Nicolas	09/05/1985
WITWICKI	Thierry	06/06/1977
AYDIN	Marie-Madeleine	04/07/1973
DA COSTA OLIVEIRA	Agathe	29/04/1984
GISSELBRECHT	Fabrice	10/05/1979
SCHAUNER	Christian	23/10/1964
SEYLLER	François	03/06/1970
SEYLLER	Cédric	26/09/1984
THIETRY	Frédérique	04/07/1974
FAHRNER	Philippe	22/01/1960
LOUVEL	Michèle	17/05/1968
FAHRNER	Justin	15/05/1952
BALTHAZARD	Nathalie	19/07/1975
SEYLLER	Fabien	13/02/1972
STIRMEL	Alexandre	31/03/1988
ANGST	Patrick	21/02/1964
SIMLER	Joël	31/07/1979

14.3 - L'Office Municipal de la Jeunesse, des Sports, des Arts, des Loisirs et de la Culture (OMJSALC)

Regroupe les différentes associations au sein de la commune dans l'optique de l'organisation de différentes manifestations : soirées théâtre, vente d'agrumes, fête de la Tarte Aux Quetsches, ...

Composition :

- 10 conseillers municipaux : Mahir JASIC, Christophe KNOBLOCH, Jannick LOPEZ, Sandrine FAHRNER , Léa ROSENZWEY-URBANEK, Vincent HATSCH, Manuel DA COSTA, Laurianne JAegli, Nicolas SIMLER, Jules ORIHUELA.
- Les représentants des associations membres.

ADOpte A L'UNANIMITE.

15. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE : Désignation des délégués

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

- Conseil d'école : Mme Aude ROMILLY
- Centre de Gestion : Mme Aude ROMILLY (titulaire), Mme Clothilde LOOS (suppléante)
- CNAS : Mme Aude ROMILLY (titulaire), M. Mahir JASIC (suppléant)
- SIVU des communes forestières de Sélestat et environs : M. Nicolas SIMLER (titulaire), M. Baptiste ANGST (suppléant)
- SMICTOM d'Alsace Centrale : M. Nicolas SIMLER
- Brigade Verte : M. Nicolas SIMLER (titulaire), M. Christophe KNOBLOCH (suppléant)

ADOpte A L'UNANIMITE.

16. DECISIONS DU MAIRE

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 3 du Conseil Municipal du 07/04/2026,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Application des loyers :

- **BRAZER'O : révision du loyer pour la saison 2026.**
Convention initiale : loyer de 7000 € pour une exploitation de la buvette de mai à mi-septembre, revu à 6500 € pour une exploitation de mai à fin août en 2026.

Le conseil municipal PREND ACTE des décisions du Maire.